

**Interdiction de circulation et de stationnement  
-Fermeture partielle rue du four - Village de la Garandie**

LE MAIRE DE AYDAT,

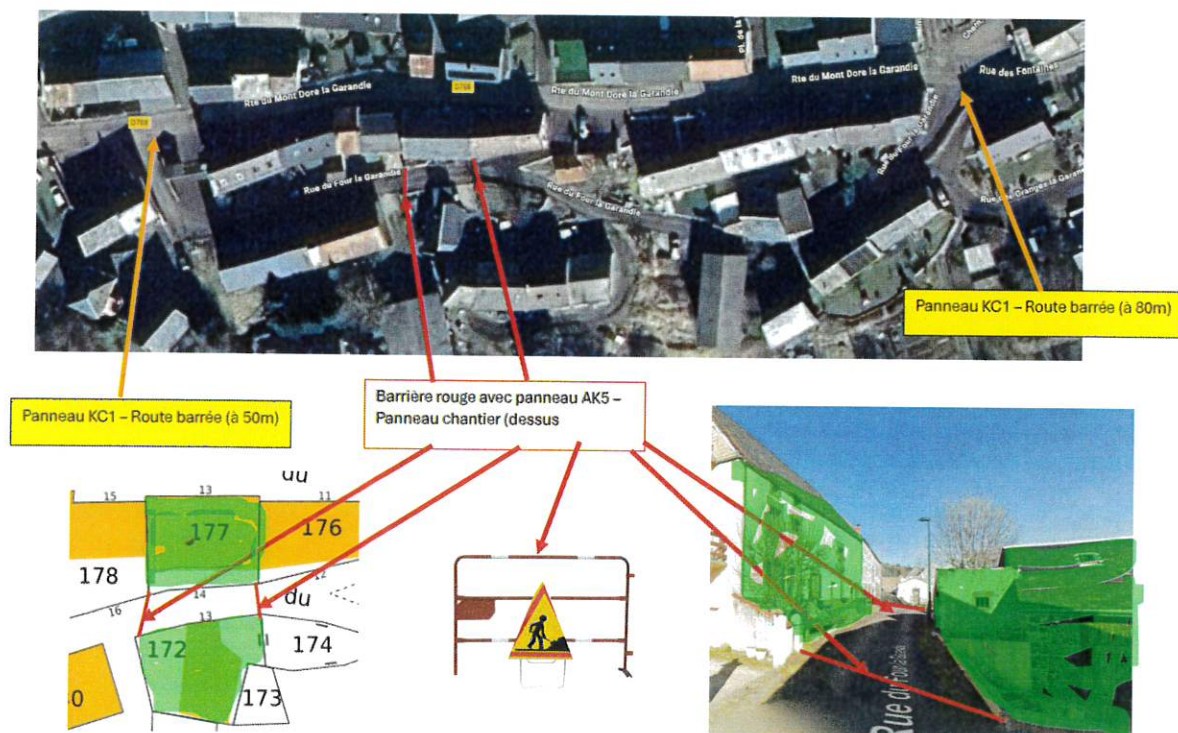
- VU le Code de la Route ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'état des lieux ;

Considèrent que pour la sécurité des riverains et pour permettre des travaux de Monsieur FERRER Guillaume, rue du four à la garandie il y lieu d'interdire à la circulation et le stationnement.

ARRETE

ARTICLE 1 -

Afin de garantir la sécurité des usagers il a lieu d'interdire à la circulation et au stationnement, entre les N°12 et16 de la rue du four , village de la garandie au moyen d'une route barrée, les véhicules seront déviés par la rue du four et la route du mont dore



ARTICLE 2 – DUREE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est accordée pour 5 jours sur la période du 04/05/2026 au 05/06/2026

ARTICLE 3 – SIGNALISATION

la signalisation règlementaire du chantier sera mise en place par le demandeur

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Puy-de-Dôme.

M. le Directeur de l'Entreprise pétitionnaire.

A Aydat, le 28/04/2026

